

Vous venez d'achever la lecture de ce dépliant ou vous pensez tout savoir sur les génériques ?

Selon vous,

**1. Un médicament générique, c'est :**

- A. La copie conforme d'un médicament existant
- B. Une copie de mauvaise qualité

**2. Votre pharmacien a le droit de substituer votre traitement habituel par des génériques :**

- A. Vrai
- B. Faux

**3. Les génériques ne peuvent être prescrits qu'aux adultes :**

- A. Vrai
- B. Faux

**4. Un générique a exactement la même apparence que le médicament original :**

- A. Vrai
- B. Faux

● Vous avez fait des erreurs ? Pas d'affolement, relisez cette plaquette et au besoin, interrogez votre professionnel de santé.

● Vous avez tout juste, félicitations ! Vous ne craignez donc pas d'utiliser les génériques à l'avenir !

**Réponses :**

1A, 2A, 3B, 4B

**CONTACTS UTILES**

Retrouvez tous nos dossiers santé sur [www.vittavi.fr](http://www.vittavi.fr) rubrique prévention, et les chroniques de notre web radio Vittavilive sur [www.vittavilive.com](http://www.vittavilive.com) !



**Services de Médecine Préventive Universitaire**

**Bordeaux**  
Centre de santé et Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive  
Campus de Pessac-Talence  
13 avenue Pey-Berland à Pessac  
Tél. 05 56 04 06 06

**Limoges**  
39 J rue Camille Guérin  
Tél. 05 55 43 57 70

**Pau**  
2 rue Audrey Benghozi  
Tél. 05 59 40 79 06

**Toulouse**  
Université des Sciences Sociales Toulouse I  
2 rue A. Lautman  
Tél. 05 61 63 37 49

**Université de Toulouse le Mirail**  
5 allées Antonio Machado  
Tél. 05 61 50 41 41

**Université Paul Sabatier**  
118 route de Narbonne  
Tél. 05 61 55 73 59

**Université de la Réunion Saint Denis**  
15 avenue René Cassin  
Tél. 02 62 933 84 00

Retrouvez toutes vos infos prévention sur [www.vittavi.fr](http://www.vittavi.fr)

# Les Génériques



VITTA VI : mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Registre National des Mutuelles n° 775584980.  
© Crédit Photo : Creativ collection Farbbild.



**Le partenaire prévention des étudiants**

# Les Génériques

Même si l'usage des médicaments génériques s'est développé ces dernières années, les Français les utilisent encore peu au regard de certains de leurs voisins européens. Alors, faisons connaissance avec les génériques !

## Un générique, qu'est ce que c'est ?

Les "inventeurs" de nouvelles molécules déposent des brevets qui protègent leurs créations durant 20 ans, afin d'amortir leurs coûts de recherche et de développement.

Lorsque le brevet expire, une copie du médicament peut alors être fabriquée et commercialisée sous un nom différent par des laboratoires pharmaceutiques agréés : c'est un générique.

**À retenir** : Un médicament générique est une copie d'un médicament existant. Il contient les mêmes principes actifs.

## Pourquoi est-il moins cher ?

Le laboratoire qui produit des génériques n'a pas à supporter le coût de la recherche et de la mise au point du médicament, d'où une baisse de prix d'environ 30 %.

Son remboursement coûte donc moins cher à l'Assurance Maladie. Les économies réalisées doivent permettre de financer la recherche de nouveaux médicaments.

## S'il est moins cher, est-il de moins bonne qualité ?

La molécule active contenue dans le médicament d'origine et la copie sont identiques. Les effets seront donc les mêmes : Le générique agira de la même façon et sur une durée équivalente. Il répond aux mêmes critères de qualité et de sécurité que les produits d'origine, et est contrôlé par l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé).

Pour être commercialisé, il doit obtenir une autorisation de mise sur le marché qui garantit sa qualité, sa sécurité et son efficacité.

## Peut-on utiliser des génériques pour traiter toutes les maladies ?

Aujourd'hui, la plupart des maladies peuvent être soignées avec des médicaments génériques, qu'elles soient bénignes ou plus sérieuses : infections, maux de dos, diabète, cancers ...

## Le générique que l'on m'a donné ne ressemble pas à mon traitement habituel, est-ce normal ?

Comprimé, sirop, suppositoire, pommade... Les médicaments génériques sont disponibles sous de nombreuses formes. Ils offrent ainsi un grand choix de traitements adaptés à tous les patients. Parfois, vous constaterez des différences entre le médicament de marque et son générique en terme d'emballage, de forme ou de couleur des comprimés.

Mais rassurez-vous, cela n'a aucune incidence sur leur qualité. Et comme pour tout traitement médicamenteux, veillez toujours à bien respecter les précautions d'emploi mentionnées sur la notice.

## Mon pharmacien m'a donné des génériques. En a-t-il le droit ?

Tout médicament peut être remplacé par son générique s'il existe, et ce quel que soit l'âge du patient.

Votre pharmacien est un professionnel de santé, faites-lui confiance : s'il vous propose un médicament générique, c'est qu'il est absolument sûr que vous serez parfaitement soigné en l'utilisant. Alors n'hésitez plus !

Attention, en cas de refus de votre part de prendre des génériques en substitution, le pharmacien pourra refuser le tiers payant. Vous serez alors obligé de faire l'avance de frais.

Si vous avez des questions, parlez-en avec votre médecin traitant ou votre pharmacien.

